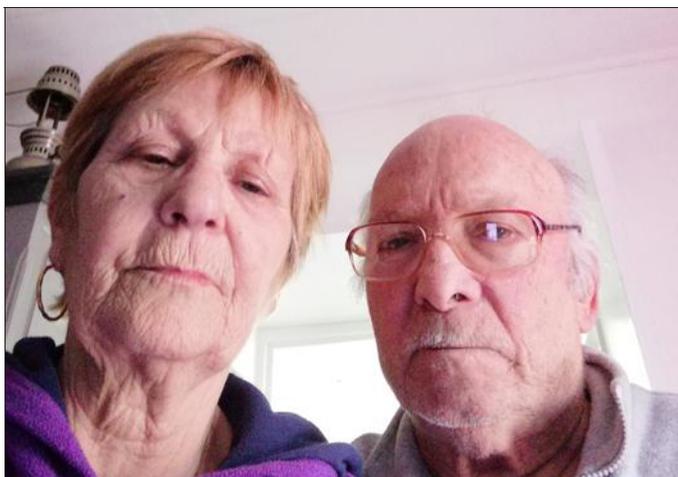


Les privés de doses de vaccin



Édouard Corso a 82 ans : il est censé être prioritaire pour se faire vacciner. Mais son épouse Nicole ne parvient pas à lui obtenir un rendez-vous. Elle s'y évertue pourtant depuis le 14 janvier. Photo fournie par le couple

Avoir un rendez-vous, la galère pour ces Louhannais

« Tous les jours, chaque matin, je me lève et j'attaque les démarches. » Elle est remontée, en colère. Depuis le 14 janvier, Nicole Corso, une habitante de Louhans de 70 ans tente chaque jour d'obtenir un rendez-vous à son mari de 82 ans pour le faire vacciner. Chaque jour, elle appelle plusieurs fois, et se rend également sur les plateformes en ligne comme Doctolib. En vain. « Quand j'appelle, un message automatique me répond "La cellule est interrompue". Et sur internet, depuis le mois de janvier, il est indiqué que le prochain rendez-vous est dans 28 jours, sans que l'on puisse prendre rendez-vous », rage Nicole. Pourtant, atteint d'un lymphome du manteau, d'une maladie pulmonaire et ayant plus de 75 ans, Édouard Corso devrait être prioritaire. « Mais j'ai beau essayer par tous les biais, en regardant pour les centres de Branges, Chalon et Lons-le-Saunier, il n'y a pas moyen », tempête Nicole.

Le couple n'ose pas sortir

Les conséquences pour ce couple bressan ? « On ne bouge plus, parce qu'on a peur d'attraper le virus. Je sors juste pour faire les courses, et je ne veux pas qu'il m'accompagne », témoigne l'épouse d'Édouard. Ils se retrouvent même isolés de leur famille : « Les enfants passent en coup de vent ; on se voit dehors en plein air et pas longtemps. » Une situation qui lui donne la rage : « J'ai de la colère contre le gouvernement. Franchement, c'est aberrant ! » dénonce Nicole Corso, totalement désespérée.

Aurélié BIDAUT

Saône-et-Loire : près de 40 000 personnes vaccinées

En Saône-et-Loire, au 5 mars 2021, 39 204 personnes étaient vaccinées et 20 777 secondes doses injectées dont :

- > 6 659 résidents ou patients d'Ehpad et d'unités de soins longue durée. 3 959 secondes doses ont été injectées ;
- > 12 083 soignants dans les centres hospitaliers du département et dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes. 5 176 secondes doses ont été injectées ;
- > 20 077 personnes âgées de plus de 75 ans ou atteints de pathologies graves dans les centres de vaccination du département. 11 642 secondes doses ont été injectées.
- > 385 personnes dans l'arrondissement d'Autun par le dispositif de la vaccination mobile.

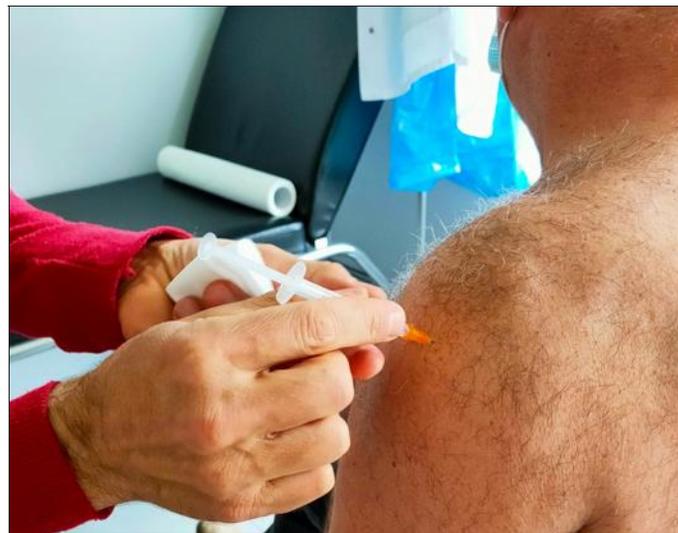
La médecine du travail entrera dans la danse le 11 mars

Comme l'État l'autorise depuis peu, la médecine du travail de Saône-et-Loire se prépare à lancer la vaccination des salariés des entreprises adhérentes qui le souhaitent. « Nous avons des collègues qui le font depuis jeudi dernier », souligne Didier Michaud, directeur de la médecine du travail de Saône-et-Loire. « Nous devrions pouvoir proposer ce service le 11 mars à tous les salariés des entreprises adhérentes de 50 à 64 ans en état de comorbidité ou souffrant de maladies chroniques nécessitant d'être vaccinés contre le Covid-19. »

Des interrogations demeurent

De nombreuses questions restent encore sans réponse : est-ce que les salariés vont vouloir se faire vacciner par leur médecin du travail plutôt que leur généraliste ? Est-ce qu'il y aura suffisamment de doses d'AstraZeneca mis à disposition de la médecine du travail ? ...

Après consultation du conseil d'administration, les locaux de Mâcon et de Chalon vont se transformer en centre de vaccination. « Nous avons lancé un appel au bénévolat pour connaître les médecins et les infirmiers qui pourraient être intéressés, précise Didier Michaud. À ce jour, nous avons cinq à six médecins mobilisés. Chacun a le droit de se fournir d'une do-



La médecine du travail de Saône-et-Loire va proposer la vaccination dans un de ses locaux à Mâcon et à Chalon aux salariés de 50 à 64 ans en état de comorbidité ou souffrant d'une maladie nécessitant d'être vaccinés contre le Covid. Photo JSL/Agnès ROYET

se de vaccins par semaine, ce qui fait 50 à 60 salariés pouvant se faire vacciner par semaine. »

« Nous avons fait les fonds d'armoires réfrigérés »

Pour éviter le gaspillage de cette denrée rare qu'est le vaccin, la médecine du travail va donc solliciter les entreprises et les salariés. Une prise de rendez-vous sera possible directement et des pré-inscriptions vont être lancées pour être sûr d'avoir dix salariés volontaires à vacciner par dose. Ce jeudi et vendredi, 70 à 80 salariés devraient ainsi pouvoir se faire vacciner.

Pour s'approvisionner, la

médecine du travail de Saône-et-Loire a fait la tournée des pharmacies. « Nous manquons de vaccins, alors nous allons récupérer des doses inutilisées en faisant les fonds d'armoires réfrigérés. C'est mieux que les jeter. Comme nous en avions commandé la semaine dernière, mais qu'elle a été décalée, nous devrions avoir des doses pour la semaine du 15 mars. »

« Il n'est pas question de mettre en place de la vaccination directement sur place en entreprise, pour des questions de confidentialité et de secret médical, insiste-t-il. C'est uniquement entre nos services et le salarié, en toute confidentialité. »

Nicolas DESROCHES

EN CHIFFRES

- > On déplore deux décès dans les hôpitaux du département ce lundi, soit 926 au total dans les établissements hospitaliers de Saône-et-Loire.
- > Le nombre d'hospitalisations progresse légèrement (+5) pour s'établir à 334 personnes hospitalisées.
- > 21 personnes sont en réanimation (+3).
- > 12 personnes sont revenues à domicile.

LA RÉPONSE WEB

Avec le retour du beau temps, avez-vous plus de mal à respecter le couvre-feu à 18 heures ?

50 % JE M'Y SUIS FAIT, ÇA NE CHANGE RIEN

34 % C'ÉTAIT DÉJÀ DIFFICILE AVANT

16 % OUI

4925 personnes se sont exprimées sur lejsl.com